

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 27 février 2013

POINT VI.2 :
Relations Université de Bourgogne/Université de Franche-Comté : Fondation de coopération scientifique : subvention pour l'appel à projets BQR PRES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011
- VU les statuts de l'association Université Fédérale Bourgogne - Franche-Comté
- VU les statuts de la Fondation de coopération scientifique

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 25 pour (unanimité) : le transfert des crédits de 75000€ à la Fondation de Coopération scientifique

Dijon, le 1^{er} mars 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Extrait transmis à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 4 mars 2013

Extrait publié sur le site internet de l'établissement le : 4 mars 2013